



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-seizième session**

Rome, 4-5 septembre 2002

**RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE PROJETS, PROGRAMMES ET DONNS EXAMINÉES  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**I. PROPOSITIONS DE PROJETS/PROGRAMMES**

1. Les propositions de projets/programmes ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa soixante-seizième session.

**AFRIQUE I**

**Ghana: Projet en faveur des petites entreprises rurales – Phase II**  
**EB 2002/76/R.12 + Add.1 + Sup.1 (maintenant EB 2002/76/R.12/Rev.1)**

2. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 8,50 millions de DTS pour le projet susmentionné. Il s'est félicité de la conception du projet qui intègre les enseignements tirés de la phase précédente, concernant en particulier le développement de liens avec les marchés et la fourniture de services financiers. Le Conseil a demandé des précisions sur certains aspects liés à la gestion des ressources humaines et à la reproduction, dans le nord du Ghana, des modèles mis au point dans la partie centrale du pays. Il a aussi exprimé quelques préoccupations au sujet des risques d'élargissement excessif de la zone du projet et de restriction de l'accès des bénéficiaires du projet aux fonds de roulement. Il a demandé en outre des renseignements plus détaillés sur la participation des autres donateurs à la conception du projet. Le Conseil a été informé que tout le personnel de l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) sera recruté par voie de concours et que les contrats seraient liés aux résultats. Il a reçu l'assurance qu'aucun supplément de traitement ne serait accordé aux fonctionnaires participant à ce projet. Il lui a aussi été expliqué que la reproduction des modèles de développement de la microentreprise mis au point durant la phase I ne serait pas mécanique. Un effort particulier sera plutôt fait dans les régions du nord pour l'adapter aux conditions ambiantes, le cas échéant, en accordant un soutien plus important au renforcement des capacités des associations



professionnelles locales. Le Conseil a également été informé que le projet envisagerait avec une extrême prudence l'élargissement de la zone d'intervention (c'est l'un des principaux enseignements tirés de la phase I). Les districts, sélectionnés sur la base de critères de pauvreté, concluront un accord quadriennal avec le projet, spécifiant la contribution de chaque assemblée de district et la stratégie de sortie à mettre en œuvre au terme des quatre années de soutien du projet. Concernant l'accès aux services financiers, le FIDA poursuivra le soutien à long terme qu'il accorde aux institutions financières rurales du Ghana par le biais du projet national de services financiers ruraux, qui est cofinancé par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les institutions financières rurales seront ainsi en mesure de fournir des services financiers de façon durable en utilisant l'épargne et en mobilisant leurs propres ressources. Le Projet en faveur des petites entreprises rurales - phase II complètera ces efforts en offrant des ressources financières limitées qui serviront à élargir l'accès des clients du projet au crédit. Enfin, le Conseil a été informé que les principaux donateurs avaient participé de façon intensive à la conception. Celle-ci a démarré en novembre 2000 par une table ronde sur le développement des microentreprises au cours de laquelle les enseignements tirés de la phase I ont pu être partagés. Un groupe de travail sur le développement des microentreprises comprenant, aux côtés des principales parties prenantes locales, les grands donateurs bilatéraux et multilatéraux au Ghana a ensuite été créé à l'initiative du FIDA et du Gouvernement ghanéen. Ce groupe de travail a été étroitement associé à la conception du projet pendant tout le cycle du projet : évaluation de la phase I, admission, formulation et évaluation prospective. La poursuite du soutien à ce groupe de travail est envisagée dans le cadre de la présente phase, afin de favoriser la concertation et de renforcer les partenariats et l'apprentissage dans le domaine du développement des microentreprises.

**Guinée: Projet de développement agricole durable en Guinée forestière  
EB 2002/76/R.13 + Add.1 + Sup.1 (maintenant EB 2002/76/R.13/Rev.1)**

3. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 9,4 millions de DTS pour le projet susmentionné. Il a soulevé la question du risque que représente pour l'exécution du projet la situation de la sécurité en zone forestière. Il a également souligné la nécessité d'intégrer pleinement dans le présent projet les enseignements tirés d'un projet précédent, le projet de développement des petites exploitations en région forestière. Le Conseil a été informé que la situation de la sécurité s'était améliorée dans la région et que de manière générale des activités y avaient pleinement repris. Il a été noté par ailleurs que ce projet mettrait à profit les enseignements tirés du premier projet.

**Mauritanie: Projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama – Phase II  
EB 2002/76/R.14 + Add.1 + Sup.1 (maintenant EB 2002/76/R.14/Rev.1)**

4. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 7,6 millions de DTS pour le projet susmentionné. À la demande de l'administrateur pour les États-Unis d'Amérique, des précisions ont été données au Conseil au sujet du rôle que jouera le Ministère du développement rural et de l'environnement dans l'exécution du projet. Ce Ministère exercera une fonction de surveillance mais délèguera ses pouvoirs d'exécution sur le terrain à une unité de coordination et de gestion du projet, dans le cadre d'accords contractuels prévoyant des délais d'exécution et des obligations de résultat. L'exécution des activités sera confiée aux organisations bénéficiaires et aux prestataires de service des secteurs aussi bien public que privé.

## AFRIQUE II

**Ouganda: Programme relatif aux services financiers ruraux  
EB 2002/76/R.15 + Add.1 + Sup.1 (maintenant EB 2002/76/R.15/Rev.1)**

5. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 13,9 millions de DTS pour financer le programme septennal de l'Ouganda concernant les services financiers ruraux. Il s'est félicité de l'orientation générale des objectifs du programme et a exprimé sa satisfaction au sujet des

consultations entreprises dans tout le pays à l'occasion de son élaboration. Il a donné son adhésion à l'approche consistant à axer l'attention sur le développement institutionnel, qui servira de base à l'accroissement des services financiers ruraux et à l'extension de leur rayon d'action, spécialement dans les zones rurales et dans les communautés qui en sont dépourvues. Le Conseil a noté avec satisfaction que la conception du programme et l'exécution des activités s'inscrivent dans le cadre de la politique et des directives établies par le Gouvernement à l'intention du secteur national du microfinancement, notamment le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté, le Plan de modernisation de l'agriculture, l'extension du rayon d'action du microfinancement et le dispositif de renforcement des capacités. En approuvant le prêt et compte tenu de la rapidité à laquelle se développe actuellement le secteur du microfinancement en Ouganda, le Conseil a toutefois rappelé qu'il était nécessaire de veiller à la bonne coordination des activités du programme, compte tenu en particulier du fait qu'il a été décidé de sous-traiter l'exécution de plusieurs sous-composantes aux structures/organismes existants. À cet égard, le Conseil a souligné qu'il était nécessaire de veiller à ce que les partenaires d'exécution soient choisis strictement sur la base de leurs compétences.

### **ASIE ET PACIFIQUE**

#### **Mongolie: Programme de réduction de la pauvreté rurale EB 2002/76/R.17 + Add.1 + Sup.1 (maintenant EB 2002/76/R.17/Rev.1)**

6. Tout en approuvant un prêt de 11,2 millions de DTS pour le programme susmentionné, le Conseil d'administration a exprimé une certaine préoccupation au sujet de la capacité du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, désigné comme agent d'exécution, et de l'insuffisante précision du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) quant au développement rural. Il lui a été expliqué que le ministère jouerait le rôle de coordonnateur et de facilitateur, tandis que l'exécution proprement dite serait confiée aux collectivités locales au niveau de la province, du district et du sous-district. En outre, les bénéficiaires du programme seront les principaux agents d'exécution d'un certain nombre d'activités qu'ils mèneront à bien par le biais de leur association aux comités de suivi de la gestion des parcours. Il a été précisé que le processus du DSRP avait bénéficié d'un apport substantiel sous la forme d'un appui à l'organisation d'ateliers des parties prenantes au niveau provincial et de conseils techniques fournis par un spécialiste national. Tout au long du processus, l'importance du développement rural n'a cessé d'être mise en relief et le rapport final devrait faire de même.

### **PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD**

#### **République de Moldova: Mémoire du Président – Élargissement de la zone du projet de développement du financement rural et des petites entreprises EB 2002/76/R.18**

7. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition d'élargissement de la zone du projet susmentionné.

#### **Tunisie: Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est EB 2002/76/R.19 + Add.1 + Sup.1 (maintenant EB 2002/76/R.19/Rev.1)**

8. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 14,1 millions de DTS pour le programme susmentionné. Il a noté que le projet venait à point et qu'il était bien ciblé sur le plan tant des moyens d'existence de la population rurale pauvre que de la zone géographique (région touchée par la sécheresse). Il s'agit d'un programme ambitieux qui vise à déclencher un processus de développement durable et participatif dans des conditions particulièrement difficiles. Le Conseil a souligné qu'il était nécessaire au cours de l'exécution d'accorder l'attention voulue aux paysans sans terre, aux jeunes et aux femmes. En réponse à une question concernant l'importance de la composante soutien à la gestion

du programme, il a été expliqué que cette composante avait été conçue après une évaluation approfondie de la capacité institutionnelle existante des organismes de développement concernés. Le Conseil a été sensible à la nécessité de porter leur capacité au niveau requis par l'exécution d'un programme de cette envergure.

**Yemen: Projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar  
EB 2002/76/R.20**

9. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 10,9 millions de DTS pour financer le projet susmentionné. Il a soulevé quelques questions concernant la commercialisation des produits périssables (pommes de terre et tomates), la structure de la composante développement communautaire et la nécessité d'intégrer le Bureau de gestion du projet (BGP) dans la structure administrative existante du gouvernement aux fins de renforcement des capacités. Il lui a été expliqué que si le problème de la commercialisation était en grande partie structurel (il est lié au manque de routes d'accès, spécialement dans les zones de montagne reculées) le projet appuiera l'amélioration de la commercialisation par la création de groupes de commercialisation, le renforcement des capacités, la fourniture de crédit et le transfert de savoir-faire portant sur la conservation et la transformation des produits agricoles. Le développement communautaire sera réalisé au moyen de projets impulsés par la demande et choisis sur la base de critères clairs et transparents. La priorité sera accordée aux activités ayant le coût le plus faible par bénéficiaire et présentant un degré élevé d'engagement et de participation des bénéficiaires. Une organisation non gouvernementale internationale apportera son soutien à l'exécution de cette composante. Concernant le BGP, le Fonds a donné son accord pour qu'il soit intégré dans l'administration publique, sous réserve que l'environnement soit adapté et que la rémunération des fonctionnaires de l'État soit suffisante. Un accord sur l'emplacement du BGP devrait être conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas afin d'assurer sa participation au cofinancement du projet.

## II. PROPOSITIONS DE DONS

10. En approuvant les propositions de dons qui étaient soumises au Conseil, les administrateurs pour le Danemark, le Japon, l'Indonésie, les Pays-Bas et les États-Unis ont exprimé leur soutien explicite à la conception novatrice des programmes de recherche présentés. L'administrateur pour les Pays-Bas s'est félicité des programmes du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui nouent des partenariats avec les systèmes nationaux de recherche agricole des pays en développement ou les fortifient, un élément de renforcement des capacités s'y ajoutant dans le cas du programme de recherche en collaboration. L'administrateur pour le Danemark a demandé des précisions sur le point de savoir si les ressources fournies par le Fonds sous forme de dons pour la recherche et qui passent par les centres du GCRAI comprenaient une aide budgétaire de base, à laquelle il apporterait son soutien sans réserve. Il a été précisé que le Fonds apporte son soutien, par l'intermédiaire du système du GCRAI, à des projets de recherche adaptative spécialement orientés vers les pauvres et réalisés avec des systèmes nationaux partenaires, mais qu'il n'apporte pas à proprement parler un soutien budgétaire de base aux centres de recherche internationaux. Le FIDA joue, en revanche, un rôle important au niveau de la politique du GCRAI en œuvrant dans le sens d'un accroissement des ressources destinées au développement de technologies en faveur des pauvres. Pour remédier au déficit des budgets de base auquel le système se trouve confronté, le FIDA, en tant que membre du Comité financier du GCRAI, encourage tous les donateurs à prendre en charge la totalité des frais généraux liés aux programmes qu'ils financent par l'intermédiaire du GCRAI.

11. À sa soixante-seizième session, le Conseil d'administration a approuvé les propositions de dons suivantes:

**Dons d'assistance technique pour la recherche et la formation agricoles menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI  
EB 2002/76/R.21**

**Centre international d'agriculture tropicale (CIAT): Programme de développement agricole intégré des hautes terres au moyen d'approches participatives en Chine, au Laos et au Viet Nam.**

12. Le Conseil d'administration a approuvé un don de 1,45 million de USD.

**Institut international de recherche sur le bétail (ILRI): Programme de santé des petits ruminants – Amélioration des moyens de subsistance et des débouchés des agriculteurs pauvres au Proche-Orient et en Afrique du Nord.**

13. Le Conseil d'administration a approuvé un don de 1,1 million de USD.

**Don d'assistance technique en faveur de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté à l'appui de ses programmes, activités et services globaux  
EB 2002/76/R.22**

14. Le Conseil d'administration a approuvé un don de 600 000 USD. Ce don servira à soutenir la mise en place officielle du Conseil exécutif et de la structure de gouvernance de la Coalition; à déclencher la phase suivante du réseau de connaissances et à pourvoir à sa gestion; à administrer les projets relevant du mécanisme de potentialisation des communautés et les relations avec les pays concernés; à pourvoir à la mise en place de la plate-forme commune sur l'accès à la terre; à renforcer les communications aux fins de diffusion aux partenaires des connaissances, des enseignements tirés et des nouvelles des réseaux.

**Don pour le Projet de relèvement et de développement à Gaza et en Cisjordanie.  
EB 2002/76/R.23**

15. Le Conseil d'administration s'est félicité du projet de relèvement et de développement susmentionné et a approuvé un don de 3 millions de USD. Ce faisant, il a soulevé certaines questions concernant la participation de l'Autorité palestinienne au comité de pilotage ainsi que celle des comités palestiniens d'aide à l'agriculture aux volets techniques et institutionnels du projet. Le Conseil a demandé que le FIDA maintienne une coopération et une coordination étroites avec les autres donateurs qui fournissent une aide au peuple palestinien. Il a aussi demandé la création de centres de services aux entreprises à l'intention des femmes dans d'autres parties de la Cisjordanie, spécialement dans le nord et le sud, de manière à faciliter l'accès des femmes à ces services, qui sont très demandés.